Lettre n° 9 de Mgr Lefebvre aux Amis et Bienfaiteurs de la FSSPX de septembre 1975

Publié le 1 septembre 1975
Mgr Marcel Lefebvre
19 minutes

Chers Amis et Bienfaiteurs,

e moment me semble venu de porter à votre connaissance les derniers événements concernant Ecône, et l'attitude qu'en conscience, devant Dieu, nous croyons devoir prendre en ces graves circonstances.

En ce qui concerne le recours auprès de la Signature apostolique : la dernière instance faite par mon avocat auprès des cardinaux qui forment le tribunal afin de connaître exactement quelle fut l'intervention du Pape dans le procès qui nous est fait, a été arrêtée dans son cours par une lettre autographe du cardinal Villot au cardinal Staffa, président du tribunal, lui enjoignant d'interdire tout recours.

Quant à l'audience auprès du Saint Père, elle est également refusée par le cardinal Villot. Je n'aurai d'audience que lorsque mon œuvre aura disparu et que je conformerai ma manière de penser à celle qui règne dans l'Eglise réformée d'aujourd'hui.

Cependant, l'événement le plus important est sans doute cette lettre signée du Saint Père, présentée comme autographe par le Nonce de Berne, en réalité dactylographiée et qui, sous une forme nouvelle, reprend les arguments ou plutôt les affirmations de la lettre des cardinaux. Je l'ai reçue le 10 juillet dernier. Elle me demande un acte public de soumission « au Concile, aux réformes post-conciliaires et aux orientations qui engagent le Pape lui-même ».

Une deuxième lettre du Pape reçue le 10 septembre demande d'urgence la réponse à la première lettre.

Cette fois, sans que je le désire, n'ayant pour but que de servir l'Eglise dans l'humble et bien consolante tâche de donner de vrais prêtres dévoués à son service, nous étions affrontés aux autorités de l'Eglise jusqu'à son plus haut sommet ici-bas, le Pape. J'ai donc répondu au Saint Père, affirmant notre soumission au successeur de Pierre dans sa fonction essentielle, qui est de nous transmettre fidèlement le dépôt de la foi.

Si l'on considère les faits dans leur aspect purement matériel, il s'agit de peu de chose : la suppression d'une Fraternité à peine née ne comptant que quelques dizaines de membres, la fermeture d'un séminaire, voilà bien peu de chose en réalité, et qui ne mérite pas qu'on s'en préoccupe.

Par contre, si l'on est un instant attentif aux réactions provoquées dans les milieux catholiques et même protestants, orthodoxes, athées, et cela dans le monde entier, aux innombrables articles de la presse mondiale, réactions d'enthousiasme et de véritable espoir, réactions de dépit et d'opposition, réactions de simple curiosité, nous ne pouvons nous empêcher de penser, même si nous le regrettons, qu'Ecône pose un problème qui dépasse de beaucoup les dimensions modestes de la Fraternité et du séminaire, problème profond, inéluctable, qu'on ne peut écarter d'un revers de la main, qu'on ne peut résoudre par un ordre formel, de quelque autorité qu'il vienne. Car le problème d'Ecône, c'est celui de milliers et de millions de consciences chrétiennes déchirées, divisées, bouleversées depuis dix années par ce dilemme martyrisant : ou obéir au risque de perdre la foi, ou désobéir et garder sa foi intacte ; ou obéir et collaborer à la destruction de l'Eglise, ou désobéir et travailler à la

préservation et la continuation de l'Eglise ; ou accepter l'église réformée et libérale, ou maintenir son appartenance à l'Eglise catholique.
C'est parce qu'Ecône est au cœur de ce problème crucial qui s'est rarement posé aux consciences catholiques avec cette ampleur et avec cette gravité, que tant de regards sont tournés vers cette maison qui a résolument choisi l'option d'appartenance à l'Eglise de toujours et refuse l'appartenance à l'église réformée et libérale.
Et voici que l'Eglise, par ses représentants officiels, prend une position contre cette option d'Ecône, condamnant ainsi publiquement la formation traditionnelle du prêtre, au nom du Concile Vatican II, au nom des réformes post-conciliaires et au nom des orientations post-conciliaires qui engagent le Pape.
Comment expliquer cette opposition à la Tradition au nom d'un Concile et de son application ? Peut-on raisonnablement et doit-on réellement s'opposer à un Concile et à ses réformes ? Peut-on, au surplus, et doit-on s'opposer aux ordres de la hiérarchie sommant de suivre le Concile et toutes les orientations post-conciliaires officielles ?
Voilà le grave problème qui, aujourd'hui, après 10 années post-conciliaires, se pose à notre conscience à l'occasion de la condamnation d'Ecône.
Il est impossible de répondre prudemment à ces questions sans faire un rapide exposé de l'histoire du libéralisme et du catholicisme libéral au cours des derniers siècles. On ne peut expliquer le présent que par le passé.

Principes du libéralisme

Définissons d'abord en quelques mots le libéralisme dont l'exemple historique le plus typique est le protestantisme. Le libéralisme prétend libérer l'homme de toute contrainte non voulue ou acceptée par lui-même.
Première libération : celle qui libère l'intelligence de toute vérité objective imposée. La Vérité doit être acceptée différente selon les individus ou les groupes d'individus, elle est donc nécessairement partagée. La Vérité se fait et se recherche sans fin. Personne ne peut prétendre l'avoir exclusivement et dans son intégralité. On devine combien cela est contraire à Notre Seigneur Jésus-Christ et à son Eglise.
Deuxième libération : celle de la foi qui nous impose des dogmes, formulés de façon définitive et auxquels l'intelligence et la volonté doivent se soumettre. Les dogmes, selon le libéral, doivent être soumis au crible de la raison et de la science et cela d'une manière constante, étant donné les progrès scientifiques. Il est donc impossible d'admettre une vérité révélée définie pour toujours. On remarquera l'opposition de ce principe à la Révélation de Notre Seigneur et à Son autorité divine.
Enfin, *troisième libération,* celle de la loi. La loi, selon le libéral, limite la liberté et lui impose une contrainte d'abord morale et enfin physique. La loi et ses contraintes vont à rencontre de la dignité humaine et de la conscience. La conscience est la loi suprême. Le libéral confond Liberté et Licence. Notre Seigneur Jésus-Christ est la Loi vivante, étant le Verbe de Dieu ; on mesurera encore combien est profonde l'opposition du libéral à Notre Seigneur.

Conséquences du libéralisme

Les principes libéraux ont pour conséquence de détruire la philosophie de l'être et de refuser toute définition des êtres pour s'enfermer dans le nominalisme ou l'existentialisme et l'évolutionisme. Tout est sujet à la mutation, au changement.
Une deuxième conséquence aussi grave, sinon plus, est la négation du surnaturel, donc du péché originel, de la justification par la grâce, du véritable motif de l'Incarnation, du sacrifice de la Croix, de l'Eglise, du Sacerdoce. Tout est faussé dans l'œuvre accomplie par Notre Seigneur ; et cela se traduit par une vision protestante de la liturgie du Sacrifice de la Messe et des Sacrements qui n'ont plus pour objet l'application de la Rédemption aux âmes, à chaque âme, afin de lui communiquer la grâce de la vie divine et la préparer à la vie éternelle, par l'appartenance au corps mystique de

Notre Seigneur, mais qui ont désormais pour centre et motif l'appartenance à une communauté humaine de caractère religieux. Toute la Réforme liturgique se ressent de cette orientation.
Autre conséquence : la négation de toute autorité personnelle, participation à l'autorité de Dieu. La dignité humaine demande que l'homme ne soit soumis qu'à ce qu'il consent. Puisqu'une autorité est indispensable pour la vie de la société, il n'acceptera que l'autorité agréée par une majorité, parce qu'elle représente la délégation de l'autorité des individus les plus nombreux à une personne ou un groupe désigné, cette autorité n'étant toujours que déléguée.
Or ces principes et leurs conséquences, qui exigent la liberté de pensée, la liberté d'enseignement, la liberté de conscience, la liberté de choisir sa religion, ces fausses libertés qui supposent la laïcité de l'Etat, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, ont été, depuis le Concile de Trente, sans cesse condamnés par les successeurs de Pierre, et d'abord par le Concile de Trente lui-même.

Condamnation du Libéralisme par le Magistère de l'Eglise

C'est l'opposition de l'Eglise au libéralisme protestant qui a provoqué le Concile de Trente, d'où l'importance considérable de ce Concile dogmatique pour la lutte contre les erreurs libérales, pour la défense de la Vérité, de la Foi, en particulier par la codification de la liturgie du Sacrifice de la Messe et des Sacrements, par les définitions concernant la justification par la grâce.
Enumérons quelques documents parmi les plus importants qui ont complété cette doctrine du Concile de Trente et qui l'ont confirmée :
– *La Bulle « Auctorem fidei »* de Pie VI contre le Concile de Pistoie.
– *L'encyclique « Mirari vos »* de Grégoire XVI contre Lamennais.
– *L'encyclique « Quanta Cura » et le Syllabus* de Pie IX.
– *L'encyclique « Immortale Dei »* de Léon XIII condamnant le droit nouveau.
– *Les actes de saint Pie X* contre le Sillon et le modernisme et spécialement le décret « Lamentabili » et le serment antimoderniste.
– *L'encyclique « Divini Redemptoris »* du pape Pie XI contre le communisme.
– *L'encyclique « Humani Generis »* du pape Pie XII.
Ainsi le libéralisme et le catholicisme libéral ont toujours été condamnés par les successeurs de Pierre au nom de l'Evangile et de la Tradition apostolique.
Cette conclusion évidente est d'importance primordiale pour déterminer notre attitude et manifester notre union indéfectible au Magistère de l'Eglise et aux successeurs de Pierre. Personne plus que nous n'est attaché au successeur de Pierre aujourd'hui régnant lorsqu'il se fait l'écho des Traditions apostoliques et des enseignements de tous ses prédécesseurs. Car c'est la définition même du successeur de Pierre de garder le dépôt et de le transmettre fidèlement. Voici ce que proclame le pape Pie IX à ce sujet dans son encyclique « Pastor aeternus » :
Le Saint Esprit n'a pas en effet été promis aux successeurs de Pierre pour leur permettre de publier, d'après ses révélations, une doctrine nouvelle, mais de garder strictement et d'exposer fidèlement avec son assistance les révélations transmises par les apôtres, c'est-à-dire le dépôt de la foi.

Influence du Libéralisme dans le Concile Vatican II

Nous en arrivons maintenant à la question qui nous préoccupe : Comment expliquer que l'on puisse, au nom du Concile Vatican II, s'opposer à des Traditions séculaires et apostoliques, mettant ainsi en cause le Sacerdoce catholique lui-même et son acte essentiel, le Saint Sacrifice de la Messe ?
Une grave et tragique équivoque pèse sur le Concile Vatican II présenté par les papes eux-mêmes dans des termes qui l'ont favorisée : Concile de l'« aggiornamento », de la « mise à jour » de l'Eglise, Concile pastoral, non dogmatique, comme vient de le nommer à nouveau le Pape, il y a un mois.
Cette présentation, dans la situation de l'Eglise et du monde en 1962, présentait d'immenses dangers auxquels le Concile n'a pas réussi à échapper. Il était aisé de traduire ces mots de telle manière

que les erreurs libérales s'introduisent largement dans le Concile. Une minorité libérale parmi les pères du Concile et surtout parmi les cardinaux fut très active, très organisée, très appuyée par une pléiade de théologiens modernistes et de nombreux secrétariats. Qu'on songe à la production énorme des imprimés de l'*IDOC* subventionnée par les Conférences épiscopales allemande et hollandaise.
Ils eurent beau jeu de demander instamment l'adaptation de l'Eglise à l'homme moderne, c'est-à-dire à l'homme qui veut se libérer de tout, de présenter l'Eglise comme inadaptée, impuissante, de battre la coulpe sur la poitrine des prédécesseurs. L'Eglise est présentée comme aussi coupable que les protestants et les orthodoxes des divisions d'antan. Elle doit demander pardon aux protestants présents.
L'Eglise de la Tradition est coupable dans ses richesses, dans son triomphalisme, les Pères du Concile se sentent coupables d'être hors du monde, de n'être pas du monde ; ils rougissent déjà de leurs insignes épiscopaux, bientôt de leurs soutanes.
Cette ambiance de libération gagnera bientôt tous les domaines et se reflétera dans l'esprit collégial où sera voilée la honte que l'on éprouve d'exercer une autorité personnelle si contraire à l'esprit de l'homme moderne, disons de l'homme libéral. Le Pape et les évêques exerceront leur autorité collégialement dans les synodes, les conférences épiscopales, les conseils presbytéraux. Enfin, l'Eglise s'ouvre aux principes du monde moderne.
La liturgie sera elle aussi libéralisée, adaptée, soumise aux expérimentations des conférences épiscopales.
La liberté religieuse, l'œcuménisme, la recherche théologique, la révision du droit canon atténueront le triomphalisme d'une Eglise qui se proclamait seule arche du salut ! La Vérité se trouve en partage dans toutes les religions, une recherche commune fera avancer la communauté religieuse universelle autour de l'Eglise.
Les protestants à Genève – Marsaudon dans son livre *L'œcuménisme vu par un franc-maçon* – les libéraux comme Fesquet, triomphent. Enfin disparaîtra l'ère des Etats catholiques. Le droit commun pour toutes les religions ! « l'Eglise libre dans l'Etat libre », la formule de Lamennais ! Voilà l'Eglise adaptée au monde moderne ! Le droit public de l'Eglise et tous les documents cités plus haut deviennent des pièces de musée destinées à des temps révolus ! Lisez au début du schéma sur « L'Eglise dans le monde » la description des temps modernes en mutation ; lisez les conclusions, elles sont du plus pur libéralisme. Lisez le schéma sur la « Liberté religieuse » et comparez avec l'encyclique « Mirari vos » de Grégoire XVI, avec « Quanta cura » de Pie IX, et vous pourrez constater la contradiction presque mot pour mot.
Dire que les idées libérales n'ont pas influencé le Concile Vatican II, c'est nier l'évidence. La critique interne et la critique externe le prouvent abondamment.

Influence du Libéralisme dans les Réformes et orientations post-conciliaires

Et si nous passons du concile aux réformes et aux orientations, la preuve est aveuglante. Or, remarquons bien que dans les lettres de Rome qui nous demandent un acte public de soumission, les trois choses sont présentées toujours comme indissolublement unies. Se trompent donc lourdement ceux qui parlent d'une mauvaise interprétation du Concile, comme si le Concile en lui-même était parfait et ne pouvait être interprété d'après les réformes et orientations.
Les réformes et orientations officielles postconciliaires manifestent avec plus d'évidence que n'importe quel écrit l'interprétation officielle et voulue du Concile.
Or, ici, nous n'avons pas besoin de nous étendre : les faits parlent d'eux-mêmes et sont éloquents, hélas bien tristement.
Que reste-t-il d'intact de l'Eglise pré-conciliaire ? Où n'est pas passée l'auto-démolition ? Catéchèse, séminaires, congrégations religieuses, liturgie de la Messe et des sacrements, constitution de l'Eglise, conception du Sacerdoce. Les conceptions libérales ont tout ravagé et emmènent l'Eglise

au-delà des conceptions du protestantisme, à la stupéfaction des protestants et à la réprobation des orthodoxes.
Une des constatations les plus effroyables de l'application de ces principes libéraux est l'ouverture à toutes les erreurs et particulièrement à la plus monstrueuse jamais sortie de l'esprit de Satan : le communisme. Le communisme a ses entrées officielles au Vatican et sa révolution mondiale est singulièrement facilitée par la non-résistance officielle de l'Eglise, bien plus, par des soutiens fréquents à la révolution, malgré les avertissements désespérés des cardinaux qui ont subi les geôles communistes.
Le refus de ce Concile pastoral de condamner officiellement le communisme est à lui seul suffisant pour le couvrir de honte devant toute l'histoire, quand on songe aux dizaines de millions de martyrs, aux gens dépersonnalisés scientifiquement dans les hôpitaux psychiatriques, servant de cobayes à toutes les expériences. Et le Concile pastoral réunissant 2350 évêques s'est tu, malgré les 450 signatures des pères demandant cette condamnation, que j'ai portées moi-même à Mgr Felici, secrétaire du Concile, en compagnie de Mgr Sigaud, archevêque de Diamantina.
Faut-il pousser plus loin l'analyse pour arriver à la conclusion ? Il me semble que ces lignes suffisent pour que l'on puisse refuser de suivre ce Concile, ces réformes, ces orientations en tout ce qu'ils ont de libéral et de néo-moderniste.
Nous voulons répondre à l'objection qu'on ne manquera pas de nous faire au sujet de l'obéissance, au sujet de la juridiction de ceux qui veulent nous imposer cette orientation libérale. Nous répondons : Dans l'Eglise, le droit, la juridiction sont au service de la Foi, finalité première de l'Eglise. Il n'y a aucun droit, aucune juridiction qui puisse nous imposer une diminution de notre Foi.
Nous acceptons cette juridiction et ce droit quand ils sont au service de la Foi. Mais qui peut juger de cela ? la Tradition, la Foi enseignée depuis 2000 ans. Tout fidèle peut et doit s'opposer à quiconque dans l'Eglise touche à sa foi, la foi de l'Eglise de toujours, appuyé sur le catéchisme de son enfance.
Défendre sa foi est le premier devoir de tout chrétien, à plus forte raison de tout prêtre et de tout évêque. Dans le cas de tout ordre comportant un danger de corruption de la foi et des mœurs, la désobéissance est une devoir grave.
C'est parce que nous estimons que toute notre foi est en danger par les réformes et les orientations post-conciliaires que nous avons le devoir de désobéir et de garder les Traditions. C'est le plus grand service que nous pouvons rendre à l'Eglise catholique, au successeur de Pierre, au salut des âmes et de notre âme, que de refuser l'église réformée et libérale, car nous croyons en Notre Seigneur Jésus-Christ, fils de Dieu fait homme, qui n'est ni libéral, ni réformable.
Autre dernière objection : le Concile est un concile comme les autres. Par son œcuménicité et sa convocation, oui ; par son objet, et c'est là l'essentiel, non. Un concile non dogmatique peut ne pas être infaillible ; il ne l'est que dans la reprise de vérités dogmatiques traditionnelles.
Comment justifiez-vous votre attitude vis-à-vis du Pape ?
Nous sommes les plus ardents défenseurs de son autorité comme successeur de Pierre, mais nous réglons notre attitude sur la parole de Pie IX citée plus haut. Nous applaudissons au Pape écho de la Tradition et fidèle à la transmission du dépôt de la Foi. Nous acceptons les nouveautés intimement conformes à la Tradition et à la Foi. Nous ne nous sentons pas liés par l'obéissance à des nouveautés qui vont contre la Tradition et menacent notre Foi. Dans ce cas, nous nous rangeons derrière les documents pontificaux cités plus haut.
Nous ne voyons pas, en conscience, comment un catholique fidèle, prêtre ou évêque, peut avoir une autre attitude vis-à-vis de la crise douloureuse que traverse l'Eglise. « Nihil innovetur nisi quod traditum est » – qu'on n'innove rien mais qu'on transmette la Tradition.
Que Jésus et Marie nous aident à demeurer fidèle à nos engagements épiscopaux ! « Ne dites pas vrai ce qui est faux, ne dites pas bon ce qui est mauvais ». Voilà ce que l'on nous a dit à notre sacre.
En la fête de saint Pie X 1975
+ Marcel LEFEBVRE

*

* *

A ce document, j'ajoute quelques lignes pour vous informer de la vie de l'œuvre.
Nous avons eu 12 départs à la fin de l'année scolaire, dont quelques-uns dus aux attaques réitérées de la hiérarchie. Dix autres sont appelés au service militaire. Nous aurons par contre une rentrée de 25 à Ecône et de 5 à Weissbad dans le canton d'Appenzell, de 6 également à Armada aux USA.
D'autre part, nous avons 5 postulants frères et 8 postulantes religieuses. C'est vous dire que la jeunesse, par son sens de la Foi, sait où trouver les sources de grâces nécessaires à sa vocation. Nous préparons l'avenir : aux Etats-Unis par la construction d'une chapelle à Armada et de 18 chambres pour les séminaristes ; en Angleterre par l'achat d'une maison plus vaste pour les quatre prêtres qui dispensent la vraie doctrine, le vrai sacrifice et les sacrements. En France, nous avons acquis le premier prieuré, à St-Michel en Brenne. Ces prieurés, comprenant une maison pour les prêtres et les frères, une autre pour les sœurs et une maison de 25 à 30 chambres pour les exercices spirituels, seront des sources de vie de prière, de sanctification pour les fidèles, pour les prêtres, et des centres missionnaires. En Suisse, à Weissbad, une société St-Charles Borromée met des chambres à notre disposition dans un immeuble loué dans lequel des cours privés sont organisés pour les étudiants de langue allemande.
C'est pourquoi nous comptons sur l'appui de vos prières et sur votre générosité afin de poursuivre, malgré les épreuves, cette formation sacerdotale indispensable à la vie de l'Eglise. Ce n'est pas l'Eglise ni le successeur de Pierre qui nous frappent, mais des hommes d'Eglise imbus des erreurs libérales qui occupent des postes élevés de l'Eglise et profitent de leur pouvoir pour faire disparaître le passé de l'Eglise et instaurer une nouvelle Eglise qui n'a plus rien de catholique.
Il faut donc que nous sauvions la véritable Eglise et le successeur de Pierre de cet assaut diabolique qui fait songer aux prophéties de l'Apocalypse.
Prions sans cesse la Vierge Marie, saint Joseph, les saints anges, saint Pie X, de nous venir en aide pour que la Foi catholique triomphe des erreurs. Demeurons unis dans cette Foi, évitons la discussion, aimons-nous les uns les autres, prions pour ceux qui nous persécutent et rendons le bien pour le mal.
Et que Dieu vous bénisse.

Page précédente			Page suivante